



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 NOVEMBRE 2017

CESSION DE LA PARCELLE ZA 595p à l'entreprise BYD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide de céder au groupe BYD ou toute autre personne se substituant, la parcelle cadastrée section ZA n°595p d'une superficie d'environ 12 200 m² moyennant l'euro symbolique.

CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité décide de procéder à la dévolution des travaux de construction de l'atelier municipal suivant le mode proposé de consultation des entreprises et de solliciter une subvention à l'Agglo du Beauvaisis au titre du FDC

ACQUISITION DE PARCELLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité décide d'acquérir les parcelles ZH 74, AE 23, ZH 70-71-72-74 et ZB 83 et 84 pour un montant total de 280 000 €.

INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE BIENS SANS MAITRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 août 2017 portant présomption de biens sans maître sur la commune d'Allonne des parcelles D 363 ; ZC 172 ; ZC 207 ; ZC 120, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'incorporer ces immeubles dans le domaine communal.

CREATION DE JARDINS FAMILIAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser la création de jardins familiaux sur la parcelle AE 28.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création de 3 emplois d'agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de mettre en place le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2018.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Sports et Loisirs d'un montant de 1629 €.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide la révision des tarifs communaux applicable au 1^{er} janvier 2018:

	habitants	extérieurs
Cantine municipale et ALSH	3.50 €	4.50 €
L'heure de garderie	1.50 €	2.50 €

TARIFS DES CONCESSIONS

durée	
15 ans	200 €
30 ans	275 €
50 ans	350 €

TARIFS DU COLUMBARIUM

durée	
10 ans	350 €
15 ans	425 €
30 ans	500 €

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

week-end du 01/04 au 30/09 (tarif été)	275 €
week-end du 01/10 au 31/03 (tarif hiver)	300 €
Jour férié du 01/04 au 30/09 (tarif été)	125 €
Jour férié du 01/10 au 31/03 (tarif hiver)	150 €
caution réservation date	100 €
caution (garantie sur les éventuelles dégradations) encaissée en cas de dégradations, nettoyage non fait...	500 €

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Afin de s'adapter aux diverses demandes lors de la location de la salle polyvalente, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'apporter quelques modifications au règlement intérieur.

LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de mettre le logement de Villers en gestion dans une agence.

AVIS SUR DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre la proposition de la CAB soit l'ouverture de 12 dimanches dont les dates varient en fonction des branches d'activités (se rapporter au rapport du Conseil communautaire).

OCTROI DE CADEAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de compléter la délibération du 27 février 2012 concernant l'octroi des cadeaux.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2016

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté par Monsieur CAMUS.

Monsieur le Maire énumère les décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Affiché le 17/11/2017